



## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ORAN

### VISA DE COURT SEJOUR

Frais de dossier en dinars et en espèces (appoint indispensable) ;  
Un formulaire de demande de visa court séjour complété recto-verso ;  
Deux photographies d'identité récentes et ressemblantes, en couleur, format 3,5 x 4,5 cm, tête nue, prises de face, sur fond blanc ;  
Photocopie des pages 1 à 5 du passeport et, le cas échéant, de celles où figurent le dernier visa et les cachets de sortie de l'espace Schengen et d'entrée sur le territoire algérien ;  
Assurance-voyage (document pouvant être exigé lors de l'entrée sur le territoire français) ;

#### IDENTITE – SITUATION FAMILIALE

**Pour les membres de famille de ressortissants français et de ressortissants CE (conjoint, père, mère, enfant) :** preuves de la nationalité du parent français ou du ressortissant CE et du lien familial (acte de naissance pour l'enfant ; fiche familiale d'état civil pour le père et la mère ; acte de mariage, le cas échéant transcrit sur les registres d'état civil français, pour les conjoints de Français)

**Pour tous :** fiche familiale d'état civil ou copie complète du livret de famille (en français);

#### PROFESSION

**Pour les salariés :** attestation de l'employeur avec intitulé exact du poste occupé (et du grade pour les agents de l'Etat), 3 dernières fiches de paye et attestation de congé

**Pour les professions libérales :** carte professionnelle, attestation d'activité

**Pour les médecins privés :** décision d'installation, attestation d'activité

**Pour les commerçants :** inscription au registre de commerce, extrait de rôles, attestation activité, attestation mise à jour CASNOS, relevés bancaires 3 derniers mois, déclaration des salariés à la CNAS.

**Pour les agriculteurs :** attestation d'exploitant agricole, carte d'agriculteur ou attestation de campagne agricole, fiche signalétique de l'exploitant agricole, un extrait de rôles et relevés bancaires des 3 derniers mois.

**Pour les retraités :** titre de pension et attestation de revenus.

**Pour les anciens combattants :** carte d'ancien combattant et/ou carnet de soins, titre de pension

**Pour les écoliers, lycéens, étudiants :** certificat de scolarité ou carte d'étudiant + justificatifs professionnels des parents et fiche familiale d'état civil

**Pour les conjoints sans profession :** justificatifs professionnels du conjoint

**Pour les veuves :** titre de pension de réversion faisant apparaître le montant

#### MOTIFS DU VOYAGE

**Pour les visites professionnelles :** invitation professionnelle d'un partenaire installé en France ou ordre de mission

**Pour les visites familiales et privées :** attestation d'accueil établie par l'hébergeant en France ou titre de séjour du conjoint ou de l'ascendant pour les enfants mineurs

**Pour les soins médicaux :** rendez-vous hospitalier et prise en charge de la CNASAT ou copie de l'attestation de paiement anticipé, le cas échéant carte d'invalidité française et attestation médicale précisant que les soins ne peuvent pas être prodigués en Algérie, devis prévisionnel des frais d'hospitalisation

**Pour les visites touristiques :** réservation d'hôtel

#### RESSOURCES

Carte de paiement internationale en cours de validité

Bordereau de change ou tout autre justificatif de devises

Pour les visites familiales : attestation récente (- 2 mois) du retrait de compte-devises (900 euros/mois de séjour ou 450 euros/mois si vous avez une attestation d'accueil)

Pour les visites professionnelles : attestation de prise en charge par le partenaire en France.

**\* Sous réserve des justificatifs complémentaires qui pourront être demandés par les services consulaires**

**ATTENTION : il ne sera pas donné de suite aux dossiers incomplets**

*INFORMATIONS VISAS : par téléphone 15 73 (depuis un téléphone fixe)*